

DEPARTEMENT

Séance du 30 mars 2026

**BOUCHES DU RHONE**

L'an deux-mille-vingt-six et le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GESLIN Laurent, maire**.

**Nombre de membres  
afférents au  
conseil municipal :**  
En exercice : 15

**Présents :** Madame BAYEUL Julie, Monsieur RAMILSON Gilles, Madame BAZIN Natacha, Monsieur VILLERMY Jean-Louis, adjoints au maire.  
Monsieur FÉRAUD Didier, Madame VICTORIA Mélissa, Monsieur GARAGNON Julien, Madame TANGUY Laure, Monsieur FABRE Jérémie, Madame THOMAS Lauriane, Monsieur BIENTZ Florent, Monsieur GESLIN Arnaud.

Qui ont pris part  
à la délibération : 14

**Absents excusés :** Madame MAGNIER Christine (a donné procuration à Monsieur VILLERMY Jean-Louis), Madame BRETON Magali.

**Date de la convocation :**  
24 mars 2026

**A été nommé secrétaire de séance : Madame BAYEUL Julie**

**Date d'affichage :**

**Objet de la délibération : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Vigueirat Vallée des Baux**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que la commune dispose de 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant au Syndicat Intercommunal du Vigueirat Vallée des Baux, il convient donc de procéder à la désignation des représentants.

Modalités de vote : Monsieur le maire rappelle qu'en application de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, il propose de voter à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

consulté, décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Candidatures :

est candidat aux fonctions de délégué titulaire :

- Monsieur Laurent GESLIN

est candidat à la fonction de suppléant :

- Monsieur Jean-Louis VILLERMY

Vote : Monsieur le maire met aux voix ces candidatures.

- Nombre de votants : 14
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré :

1. ÉLIT en qualité de délégué titulaire au Syndicat Intercommunal du Vigueirat Vallée des Baux :
  - Monsieur Laurent GESLIN
2. ÉLIT en qualité de délégué suppléant :
  - Monsieur Jean-Louis VILLERMY
3. CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal du Vigueirat Vallée des Baux.

Vote : - Pour – 14 voix      - Contre – 0 voix      - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations  
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents

